

MAIRIE DE PONT-A-MOUSSON

Arrondissement de
NANCY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2020

OBJET :	10 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	L'an deux mille vingt, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Montrichard, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire. <u>Etaient présents :</u> M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, Mme GUY, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, Mme RIBEIRO, M. THORR, Mme VALY, M. KARATAS, Mme REVERBERI, M. GROSJEAN, M. COIATELLI, Mme MEURGUE, M. MERGER, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. VAUTHIER, Mme ALLAIN, M. OHLING, Mme MERIOT
Présents à la séance ou représentés : 33	
	<u>Absents excusés :</u> Mme OULHALOU, qui a donné pouvoir à Mme MORNET
Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme FERRERO ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.	
Accusé de réception en préfecture 054-215404310-20200611-DE-10-09062020-DE Date de télétransmission : 11/06/2020 Date de réception préfecture : 11/06/2020	

10 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. GUILLAUME rappelle que, selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRe du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2020 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il intègre également les attentes de la loi NOTRe en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Enfin, le débat visera également à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2020, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2020 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** la présente délibération.

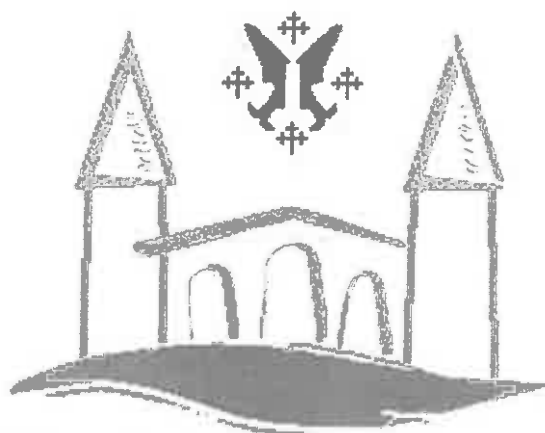
Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT
Le Maire,

Henry LEMOINE



Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020



Ville de Pont-à-Mousson

Rapport en vue du débat d'orientation budgétaire

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020

2020

Table des matières

I. Aperçu de l'environnement macro-économique : de la crise sanitaire à la crise économique	3
A Recul de l'économie mondiale	3
B Zone Euro : entre risques externes et récession	3
C France : un prévisionnel contrarié	3
II. Le contexte régional et local	7
A La région GRAND EST	7
B Le Département de Meurthe-et-Moselle	9
C L'emploi :	9
D Intercommunalité	10
E Le Centre Communal d'Action sociale	11
III. La ville de PONT-A-MOUSSON en 2019	12
A. Une épargne permettant de maintenir des investissements ambitieux	12
B. Evolution de la section de fonctionnement	12
C. La fiscalité locale	13
D. Evolution des dotations	14
E. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs	14
F. Les autres charges de fonctionnement	16
G. Les investissements communaux	17
IV L'avenir de PONT-A-MOUSSON	19
A Le budget 2020	21
B Les investissements des prochaines années	22

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020

A Recul de l'économie mondiale

Malheureusement, alors que les projections prévoyaient une croissance meilleure pour 2020 la crise du Covid-19 a d'ores et déjà lourdement impacté l'économie mondiale. Ses conséquences ne sont pas encore toutes connues, mais un retard irrattrapable est déjà constaté. Les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début juin. Les mesures protectionnistes prises par chaque Etat ont gelé les échanges à un niveau encore jamais connu en temps de paix.

Face aux risques sur la croissance et à la faiblesse de l'inflation, la BCE avait annoncé un ensemble complet de mesures de politique monétaire associant des instruments conventionnels et non conventionnels à la mise en place de nouvelles mesures visant à réduire les effets des taux négatifs. D'autres annonces ont suivi en mars 2020 en raison de la crise sanitaire. La BCE a considérablement augmenté ses achats d'actifs (surtout des obligations d'État), un mouvement qui va se poursuivre dans les mois à venir. L'objectif est double : stabiliser le système financier et peser sur les taux d'intérêt pour limiter les conséquences de la crise et permettre une reprise rapide.

- La mobilisation en baisse des gilets jaunes
- l'amélioration du marché du travail, qui permet une bonne tenue des revenus de l'emploi,
- la faiblesse de l'inflation.

- la succession de mesures budgétaires en soutien au pouvoir d'achat des ménages (2019 : baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, 2020 : baisse de l'impôt sur le revenu et suppression effective de la taxe d'habitation à partir de 2020 pour 80% des ménages).

Toutefois, la crise du coronavirus sera lourde de conséquences pour l'année 2020 et les suivantes. Les engagements pris par l'Etat, pour soutenir les entreprises et pour faire face à la situation, impacteront durablement les finances nationales.

Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2ème trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre plus de deux mois de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Au total, si la pandémie semble maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

2 Les principales mesures de la loi de finance 2020 concernant les collectivités locales.

2.1 La loi de finance initiale

Eu égard aux élections municipales et pour se concentrer sur sa mesure phare, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et la réforme fiscale engendrée, la LFI 2020 s'inscrivait dans une relative stabilité des dotations et des mesures de soutien à l'investissement. Elle portait principalement sur la réorganisation de la fiscalité pour les collectivités.

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse

Ces transferts incluent la totalité des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Ils atteignent 115,7 milliards dans la loi de finance initiale, soit une hausse de 3,3% par rapport à 2019.

Transferts financiers aux collectivités locales				2020 : 115,7	2019 : 111,9	
Fiscalité transférée		37,3 (35,6)	Ressources régionales au titre de l'apprentissage		1,2 (3,2)	
						
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				2020 : 74,1	2019 : 73,1	
Subventions autres ministères		4,3 (3,9)	Dégrèvements législatifs	23 (19,8)	Amendes de police	0,6 (0,5)
						
Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales				2020 : 49,1	2019 : 48,8	
Prélèvements sur recettes dont		41,2 (40,5)	Mission RCT dont	3,8 (3,9)	TVA des régions	4,4 (4,3)
Accusé de réception en préfecture 054-215404310-20200610-DE-10-09062020-DE		28,847	DGD	1,546		
Date de télétransmission 11/06/2020		6,000	DETR	1,046		
Date de réception préfecture 11/06/2020		2,917	DSIL	0,570		
Comp. exonérations fiscales		2,889	DSI Départements	0,212		

La hausse porte principalement sur une augmentation des dotations. Si la dotation globale de fonctionnement reste à un niveau constant, les dotations de solidarité voient leur enveloppe augmenter pour un montant total de 190 millions d'euros.

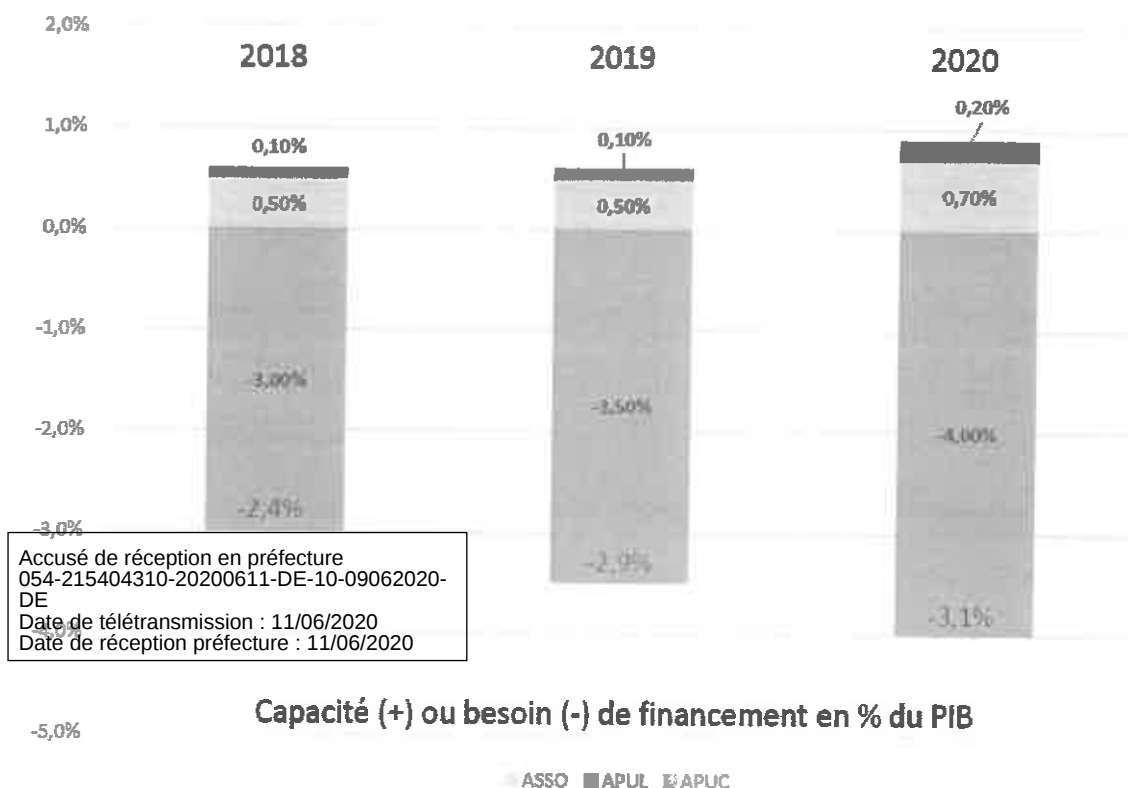
	Montants 2020	Hausse 2019 / 2020
GROUPEMENTS		
DGF / Dotation de Péréquation	1 496	-
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine	2 381	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale	1 692	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de Péréquation (DPU et DFM*)	1 513	+10
FDPTP**	333	-
TOTAL	8 205	+ 190

Consolidation budgétaire encore retardée

En juin 2018, la France était officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 %. Cependant, il a réaugmenté en 2019 pour dépasser de nouveau les 3%.

La composition de cette dette a cependant fortement évolué ces dernières années. Ainsi, la part des administrations de sécurité sociale et des collectivités dans la dette publique ne cesse de baisser, ces dernières parvenant à se désendetter. A l'inverse, la dette des administrations centrales augmente, conséquence des mesures prises en fin d'année 2018 dans le cadre de la crise des gilets jaunes.

Évolution du solde public par sous-secteur



La réforme de la fiscalité locale

Mesure phare de la loi de finance, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales entraîne une modification du financement de toutes les collectivités.

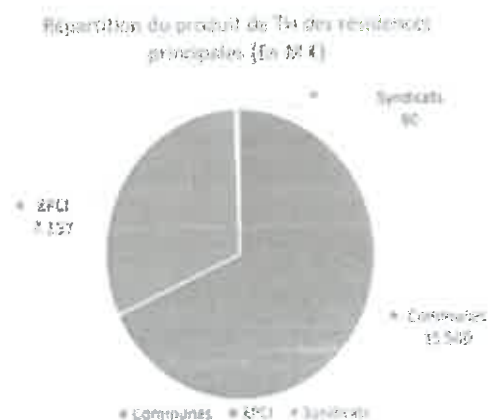
La suppression progressive suivra le calendrier suivant :



Pour les communes, la recette sera compensée par un transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties des départements. L'objectif étant de compenser à l'euro près les pertes de recettes, un mécanisme de coefficient correcteur sera mis en place. Ce coefficient viendra écrêter les recettes des communes qui surcompensées grâce au transfert de la fiscalité départementale, et inversement permettra d'augmenter les recettes des communes sous-compensées.

Pour les EPCI à fiscalité propre, la ville de Paris et les départements, la perte de recette fiscale sera compensée par une fraction de la TVA.

Pour les régions, qui bénéficient d'une part des frais de gestion de TH depuis 2014, celle-ci sera remplacée par une dotation budgétaire versée par l'Etat figée au montant des frais de gestion perçus en 2020.



2.2 Les lois de finance rectificatives

Deux lois de finance rectificatives sont intervenues afin de promulguer diverses mesures face à la crise sanitaire : la loi du 23 mars 2020 et celle du 25 avril 2020.

Dispositions générales

Les mesures prises visent à soutenir l'économie, les entreprises et les particuliers face à une situation sans précédent :

- Garanties d'Etat sur les prêts octroyés aux entreprises (300 milliards d'euros),
- Financement massif du chômage partiel,
- Création d'un fonds d'indemnisation des TPE, indépendants et micro-entrepreneurs (7 milliards d'euros),
- Report ou annulation de charges fiscales et sociales,
- Participation de l'Etat dans les entreprises stratégiques pouvant aller jusqu'à des nationalisations temporaires (20 milliards d'euros),
- Mise en place d'un plan hôpital d'aide aux soignants et aux établissements de soins (8 milliards),
- Création de primes et exonérations d'impôts diverses pour les personnes ayant été mobilisées dans le cadre de la crise,
- Aides d'urgence destinées aux ménages modestes (4,1 milliards d'euros).

Ces budgets rectificatifs sont construits sur une estimation de croissance révisée à -8,0% en 2020 (au lieu de +1,3% prévu dans la loi de finance initiale pour 2020). Elle tient compte notamment de la prolongation du confinement.

Le déficit public est en conséquence revu, passant à 9,1% du PIB (au lieu de 2,2% prévu initialement). La dette française devrait atteindre 115% du PIB en 2020.

Tous ces chiffres sont toutefois provisoires. Les chiffrages définitifs étant difficiles à établir avant une sortie de crise.

Dispositions propres aux Collectivités Territoriales

Dans la gestion de la crise au quotidien et au niveau local l'Etat s'est fortement appuyé sur les Collectivités Territoriales. On peut cependant regretter qu'il leur ait essentiellement été demandé des efforts supplémentaires, tout en leur accordant peu de nouveaux moyens.

Survenue en pleine période électorale, la crise a eu un impact sur le déroulement des élections municipales. Ainsi le second tour a été reporté sine die pour les communes concernées et les nouveaux conseils municipaux élus n'ont pu être installés avant la fin mai. Il a donc été nécessaire de prolonger le mandat des élus alors en place.

Les exécutifs locaux se sont vus investis d'un certain nombre de pouvoirs incombant en principe aux assemblées délibérantes. Ceci afin de gagner en réactivité et éviter la convocation des assemblées ainsi que les regroupements de personnes que cela implique.

L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 prévoit des dispositions qui, dans un certain nombre de situations, dérogent temporairement au droit commun. Là aussi le but est de gagner en efficacité en simplifiant certaines procédures et permettre des commandes plus rapides en vue de soutenir l'économie.

En matière financière, les calendriers budgétaires ont été revus pour laisser le temps aux collectivités d'adapter leurs budgets et pour prendre en compte le report des municipales. Parallèlement, les exécutifs ont eu la possibilité d'engager plus largement les crédits municipaux, même en l'absence de budget voté. Plusieurs mesures permettent également d'influer sur la fiscalité des entreprises, notamment la TLPE ou la TCFE.

Les collectivités ont également la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux personnels des collectivités, quel que soit leur statut, ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Par ailleurs, l'Etat a décidé de prendre en charge une partie du coût de la dépense des masques achetés par les collectivités territoriales.

Si l'ensemble de ces mesures a permis une meilleure gestion de la crise et vise également à en limiter les effets négatifs, force est de constater que ces mesures consistent majoritairement à demander aux collectivités des efforts financiers supplémentaires. Face à cela, peu de dispositions viennent alléger la charge supportée par celles-ci.

Il faut également s'attendre à ce que l'effort demandé aux collectivités se poursuive à l'avenir. En effet la remise d'un rapport gouvernemental au Parlement mentionnant la participation des collectivités au fond de solidarité institué par l'ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020 est prévue avant le 1er juillet 2020. Celui-ci devra présenter les montants prévus ainsi que ceux effectivement engagés par chaque niveau de collectivité territoriale et d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et, pour les régions, par chacune d'entre elles.

II. Le contexte régional et local

A Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception en préfecture : 11/06/2020

Le pacte « ville moyenne »
Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) souhaite s'appuyer sur les villes moyennes qui assument des fonctions de centralité en concentrant activités et emplois, établissements de santé et d'enseignement, équipements sportifs et culturels, sites patrimoniaux, car elles sont des relais structurants entre les grandes agglomérations et les territoires ruraux.

Dans cette optique la Région grand Est a lancé une démarche visant à renforcer la vitalité, l'attractivité et le rayonnement de ces villes moyennes par un accompagnement sur-mesure et leur mise en réseau à l'échelle régionale. Cette démarche se traduit dans un contrat signé entre la Ville moyenne et la Région Grand Est, associant également l'intercommunalité, l'Etat et la Banque des territoires. C'est le « pacte Grand Est - Ville moyenne ».

La ville de PONT-A-MOUSSON a été identifiée comme l'une de ces villes et la signature d'un « pacte ville moyenne » est survenue en 2019. **PONT-A-MOUSSON a ainsi été la première ville de la région (avec ST Louis) à être signataire d'un tel pacte.**

Le pacte Grand Est - Ville moyenne est transversal et traite prioritairement des domaines qui sont au cœur des problématiques de PONT-A-MOUSSON et qui rejoignent les priorités régionales à savoir :

- la vitalité du centre-ville (habitat, friches, commerces, équipements, aménagements) ;
- le rayonnement (culture et patrimoine, santé, tourisme, sport, marketing territorial) ;
- l'accessibilité (mobilité, numérique, smart territoires).

La Région Grand Est demeure donc un partenaire majeur pour la ville de PONT-A-MOUSSON. Elle sera associée comme soutien principal à tous les projets d'investissement majeurs de la ville en 2020.

Malgré la crise sanitaire, la Région Grand Est a continué à soutenir ses partenaires sur les cinq priorités qu'elle s'est fixée à savoir l'emploi, la jeunesse, les territoires, les mobilités et sa vocation européenne.

Un effort financier important de la Région pour soutenir l'activité économique

La crise sanitaire a accentué les efforts consentis par la Région en matière de tourisme et de développement économique. Aussi, la Région a mis en place, avec d'autres partenaires tels que les départements, les intercommunalités, un plan de relance de l'économie régionale.

Fortement impactée par la crise sanitaire la région Grand Est s'est fortement mobilisée. Afin de soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, micro entrepreneurs et petites entreprises fragilisées par la crise sanitaire, la Région Grand Est et la Banque des Territoires, en partenariat ont créé le fonds « Résistance » à hauteur de 44 millions d'euros. L'objectif est de créer un dispositif simple, proche des entreprises et des associations. Ces avances de trésorerie, remboursables dans un délai d'un an voire plus en cas de difficulté, vont permettre d'octroyer des aides :

- De 2 000 à 20 000 € aux entreprises qui comptent jusqu'à 20 salariés,
- Ce soutien peut monter à 30 000€ pour les associations et les acteurs du secteur non-marchand,
- Une « prime d'activité » forfaitaire pouvant aller jusqu'à 5000 € peut s'ajouter pour aider les entreprises en fonctionnement dans un secteur d'activité jugé essentiel (chaîne agricole et agro-alimentaire + produits de santé / protection, incluant fournisseurs et sous-traitants, transport et logistique). Forfait par salarié en activité à 500 €.
- Prime versée aux étudiants personnel soignant.

Parallèlement à ce fonds de soutien d'autres dispositifs ont été mis en place en partenariat avec l'Etat tel que le fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs qui permettront le versement d'une aide de 1 500 euros. Ce fonds, financé par l'Etat et les Régions, sera accessible aux entreprises réalisant moins d'un million d'euros de chiffre d'affaires et ayant dû stopper leur activité (restauration, commerce), ou ayant enregistré une baisse de leur chiffre d'affaire de 50% au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.

La Région a également déployé différents types de prêts (Atout Bpifrance, Rebond) créés pour accompagner les entreprises dans leur reprise d'activité. L'assiette de ces prêts est constituée prioritairement par :

- Les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle
- L'augmentation du besoin en fonds de roulement

Des investissements immatériels : coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et formation de l'équipe commerciale, frais de prospection, dépenses de publicité...

Des investissements corporels ayant une faible valeur de gage : matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, ...

Elle a également créé la plateforme « Plus Forts Grand Est » dédiée aux collectivités, entreprises, organisations, associations, établissements de soins ou de personnel soignant, visant à proposer des solutions innovantes et accessibles, déployées par des entreprises du Grand Est, pour faire face à la crise du COVID-19.

Opérée par Grand E-Nov, l'agence d'innovation du Grand Est, Plus Forts Grand Est favorise et facilite la mise en relation entre les acteurs de la Région, dans un esprit gagnant-gagnant. Les entreprises

innovantes référencées sur la plateforme ont adapté leurs offres afin de contribuer à l'élan collectif de solidarité et répondre ainsi de manière opérationnelle et rapide aux problématiques rencontrées par les acteurs du territoire.

De la livraison de denrées alimentaires à la consultation médicale en ligne, en passant par le bien-être des citoyens et les outils collaboratifs numériques, la plateforme Plus Forts Grand Est offre un inventaire de solutions au plus près des préoccupations des acteurs du territoire.

B Le Département de Meurthe-et-Moselle

Le département poursuit son projet 2015-2021 visant à relever les défis majeurs de ce début du 21ème siècle : préparer l'avenir des jeunes Meurthe-et-Mosellans, réussir la transition écologique, l'adaptation de la société au vieillissement, générer des emplois et soutenir l'activité économique, sans oublier le pouvoir d'achat des habitants, l'amélioration des conditions de logement, l'accès aux services publics notamment en milieu rural.

En 2019, le Département a ainsi aidé la commune dans plusieurs de ses projets majeurs :

- Cheminement piéton sous le pont Gélot,
- Rénovation de fenêtres dans les écoles,
- Festival suivez les regards.

La commune et le Département se sont également rapprochés afin de mettre en place une convention pour le déneigement de certaines routes départementales présentes sur le ban communal et mutualiser ainsi certaines interventions.

Une participation du département sera également sollicitée dans le cadre des principaux projets d'investissements communaux en 2020.

Le département pendant la crise

Comme toutes les collectivités le département s'est mobilisé pendant la crise et pour la reprise d'activité. Des mesures d'urgence ont été prises afin de ne pas pénaliser économiquement les partenaires du Département, de favoriser l'entraide et l'engagement citoyen.

Le service public départemental s'est adapté face à la crise sanitaire. Le département a pris plusieurs types de mesures, à la fois dans le cadre de ses missions en direction des personnes vulnérables (petite enfance, protection de l'enfance, personnes âgées, personnes handicapées) et en tant que soutien aux acteurs locaux. Ces initiatives sont regroupées au sein du plan « Meurthe-et-Moselle solidarité ».

On peut notamment citer l'opération « Un masque pour les Meurthe-et-Mosellans », dans laquelle le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a initié une démarche économique en partenariat avec les 568 communes du Département (soit 96%) qui ont adhéré à la démarche. Des structures d'insertion se sont mobilisées pour constituer un pool d'employeur, répondre aux besoins de recrutement dans des délais très courts et offrir la possibilité d'un emploi aux personnes qui en ont le plus besoin. L'usine ainsi créée produit entre 15 000 et 20 000 masques/jour en pleine activité.

Le département a également prévu un plan de soutien à l'économie en s'appuyant largement sur la commande publique pour soutenir les entreprises, notamment dans le BTP.

C L'emploi :

Sur le territoire régional, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) s'établit à 442 160 fin 2019. Ce nombre baisse de 3,2 % sur un an.

En France métropolitaine, ce nombre baisse de 2,9 % sur la même période.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09-06-2020-1
Au niveau du bassin d'emploi de PONT-A-MOUSSON, Pôle Emploi recensait 4 048 demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C) fin 2019 soit une baisse de 2,4% sur un an.

Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020

En 2019, le SESAME a opéré 355 visites, inscrit 122 personnes et obtenu un placement ferme pour 60 d'entre elles.

Cependant, l'année 2020 sera marquée par un chômage record en lien avec la crise sanitaire mondiale. Ainsi le taux de chômage a fait un bond de 22% en avril 2020 et le nombre de chômeurs a dépassé le nombre de 4,5 millions au 28 mai.

D Intercommunalité

1 Les projets de la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON

Le contexte financier difficile pour les collectivités locales restreint leurs marges de manœuvre. A cela, s'ajoute un épisode sanitaire critique en ce début d'année 2020 (épidémie de Coronavirus) qui pèse d'autant plus sur la confiance et le moral des ménages, des usagers, et qui selon l'OCDE, risque d'avoir de lourdes conséquences sur l'économie mondiale mais aussi locale.

Une dynamique de territoire s'est déjà installée depuis 2014 mais qui nécessite d'être confortée. Pour y parvenir, il s'agit de renforcer les coopérations au sein du bloc communal en envisageant davantage de mutualisations propices à des économies ou optimisation des charges de fonctionnement et de préserver ou d'améliorer nos marges de manœuvre sur le plan financier.

La CCBPAM a engagé plusieurs réflexions d'aménagement en 2018 et 2019 destinées à améliorer les services sur son territoire, à le rendre plus attractif et à le préserver.

Ainsi, en participant avec la Région Grand Est à la mise en place du haut débit sur son Bassin, une première phase de travaux a d'ores et déjà été exécutée en 2019 et le reste à réaliser de 625 960 € correspond à la réalisation des phases 2 et 3 qui se dérouleront sur 2020-2021.

La construction d'un gîte au château de Dieulouard (travaux prévus sur 2020) et l'acquisition d'un terrain sur la zone de l'Embise (Pont à Mousson) pour y construire un bâtiment d'activités pour entreprises répondent à la volonté de la collectivité d'améliorer l'attractivité du Bassin en matière de développement économique et touristique et de soutenir l'entrepreneuriat local.

Témoin de son implication dans le développement durable, la CCBPAM a diligenté plusieurs études environnementales pour, d'une part, élaborer Un Plan Climat Air Energie Territorial (outil de planification destiné, entre autres, à lutter contre les changements climatiques) et d'autre part de disposer de diagnostics détaillés de nos cours d'eau et de nos espaces naturels sensibles afin de les préserver et de les valoriser.

En matière d'accueil de petite enfance, la construction en cours d'une structure multi accueil sur la commune de Pagny sur Moselle viendra compléter et mailer l'offre présente sur le Bassin.

Pour 2020 chaque compétence aura son projet phare.

- Services à la personne : Travaux de modernisation, de construction ou extension d'équipements communautaires
- Compétence « culture » : modernisation de la Médiathèque de Pont à Mousson (Tiers lieux) avec de ambitions énergétiques.
- Compétence « petite enfance » : construction d'une Structure Multiaccueil (SMA) à Pagny sur Moselle et extension de la SMA d'Atton.
- Attractivité du territoire : construction d'équipements à valeur ajoutée
- Compétence « promotion du tourisme » : construction d'un gîte de groupe au château de
- Compétence « développement économique » : Construction d'un bâtiment d'accueil pour entreprises avec 3 cellules sur la zac de l'Embise.
- Compétence « habitat » : Soutien financier aux particuliers au titre des ravalements de façades.
- Aménagement du territoire : transition numérique
- Compétence aménagement de l'espace : 2ème et 3ème phase d'aménagement de la fibre optique
- Développement durable : une priorité incontournable, la CCBPAM s'inscrit sur plusieurs opérations « vertes » destinées à préserver ses ressources, son patrimoine et à lutter contre les changements climatiques.
- Compétence « environnement » : Gestion et entretien de l'Esch
- Gemapi : Participation à l'étude dangers sur les ouvrages de protection organisée par le syndicat Moselle aval et travaux de valorisation des ENS Vals de Moselle.
- Moselle aval et travaux de valorisation des ENS Vals de Moselle.
- Compétence « déchets ménagers » : étude d'extension déchetteries et acquisition de bacs, conteneurs enterrés ou semi enterrés.
- Compétence « habitat » : Soutien financier aux particuliers au titre des programmes « habiter mieux » ; « logement indigne » ; « logements locatifs » ; « habiter mieux pour les copropriétés fragiles ou dégradées ».

La Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson a également à cœur la solidarité au territoire. Le bloc communal (communes membres + EPCI) participant pleinement au développement du Bassin, il est proposé à ce titre d'étudier la possibilité de :

- Soutenir financièrement les communes par le versement de fonds de concours
- Prendre en charge les coûts de fonctionnement des équipements communaux à vocation intercommunale.

2 L'Opération de Revitalisation de Territoire

Succédant au dispositif « cœur de ville », l'« opération de Revitalisation de Territoire » (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Le périmètre de l'ORT, comme le décide la Loi, a été ouvert aux communes de Pont-à-Mousson, Pagny-sur-Moselle, Dieulouard. La Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON devant être le chef de file. La ville de Blénod-Lès-Pont-À-Mousson est également intéressée par le dispositif et la CCBPAM a souhaité l'inclure dans la démarche.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire en luttant contre la dévitalisation des centres-villes.

Les communes ont mis en perspective leur projet et déterminé des axes ainsi que la localisation d'actions à mener pour cette revitalisation, dans la perspective de signer une convention ORT (5 ans) entre l'Etat, ses établissements publics et toute personne publique ou privée concernée par la démarche.

Les enjeux ciblés durant la phase de conceptualisation sont les suivants :

- Axe 1 : Réhabiliter l'habitat pour tendre vers une offre attractive en centre-ville
- Axe 2 : Favoriser un développement économique, commercial et touristique équilibré
- Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions, requalifier les espaces publics
- Axe 4 : Promouvoir une nouvelle offre à destination des seniors et en matière de santé
- Axe 5 : Renforcer l'offre territoriale en matière d'équipements sportifs et ludiques

3 La gestion du Covid 19 au niveau intercommunal

Afin d'accompagner le territoire dans la gestion de la crise, la CCBPAM s'est associée à l'initiative de la Région Grand Est et s'est inscrite dans l'initiative « Résistance » lancée pour lutter contre l'épidémie.

La CCBPAM a ainsi participé à hauteur de 82 000€ à la constitution du fonds régional « Résistance ».

Elle a également organisé la centralisation des commandes de masques entre toutes les communes membres.

Elle œuvre également à la redynamisation du commerce de centre-ville par le don de sacs à destination de leurs clients aux commerçant et par une grande campagne de communication publicitaire sur les bus.

E Le Centre Communal d'Action sociale

Le CCAS est toujours un acteur majeur de la politique communale d'aide aux administrés les plus défavorisés. Son intervention se matérialise par une action quotidienne auprès des plus démunis.

1 L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

Ce travail a permis d'évaluer les besoins du territoire afin d'orienter ses actions, de les adapter au mieux aux besoins de la population, de conseiller les administrateurs sur les orientations budgétaires à prendre et de valoriser l'action sociale du CCAS auprès de la Ville et des autres acteurs sociaux de la commune.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-DE

Date de télétransmission : 11/06/2020

Date d'expédition en préfecture : 11/06/2020

Tout au long de l'année, le CCAS apporte des aides facultatives, des colis alimentaires d'urgence, une aide au micro-crédit et accompagne les demandeurs de logements sociaux

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants a accueilli 288 enfants en 2019 dont 143 nouveaux.

Le Chantier d'insertion « Emploi Futur au Présent » porté par le CCAS a accueilli 45 agents sur le chantier, dont 21 nouveaux.

Le 4^{ème} forum seniors s'est tenu Place Duroc les 4 et 5 octobre 2019, il a accueilli plusieurs centaines de personnes qui ont bénéficié d'informations utiles et variées concernant les services qui peuvent leur être apportés.

Lors des épisodes successifs de canicule, le CCAS s'est fortement mobilisé et a contacté quotidiennement les personnes fragiles afin de leur transmettre des conseils et de s'assurer qu'elles n'étaient pas en difficulté.

Le Service Auxiliaire de vie a effectué plus de 7 000 heures auprès de 26 bénéficiaires.

3 La gestion du Covid 19 par le CCAS

Tout au long de la crise, le CCAS a été en première ligne de l'action contre le Covid 19. Il a assuré la coordination de l'action des bénévoles et a soutenu quotidiennement les personnes en difficulté de la ville.

Par ailleurs, le CCAS a acheté 15 000 masques en vue d'une distribution gratuite à la population municipale dans le cadre de l'initiative du Département. A la date du 2 juin, seul 25% ont été livrés. Ceux-ci ont été distribués en priorité aux personnes de plus de 65 ans

III. La ville de PONT-A-MOUSSON en 2019

A. Une épargne permettant de maintenir des investissements ambitieux

Deux indicateurs sont importants pour assurer la capacité à investir d'une commune :

- L'épargne de gestion qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- L'épargne brute qui constitue le solde de gestion le plus important et sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette. L'épargne brute se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute permet de mesurer la capacité de désendettement d'une collectivité.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	2 279 035,53 €	1 971 050,49 €	1 488 637,59 €	1 693 279,50€	1 788 655,23€	1 716 284,85€

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	1 923 677,21 €	1 637 832,48 €	1 154 356,41 €	1 420 994,45	1 526 061,74	1 394 147,12€

L'épargne de gestion de la ville reste stable, garantissant à la commune la possibilité de procéder sereinement à des investissements importants. L'épargne brute a quant à elle légèrement baissé, ce qui s'explique par le recours à l'emprunt plus important l'an passé. Pour autant, l'épargne brute reste largement supérieure à 10% des dépenses réelles de fonctionnement, signe d'une bonne santé de la part de la commune.

B. Evolution de la section de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Charges	-1,98%	-1,18%	0,68%	-0,64%	+0,04%	+4,8%
Produits	-11,16%	-2,91%	-2,67%	1,27%	2,6%	-3,66%

Charges	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Accusé de réception en préfecture 05/11/2020 à 10h20 54-215-0043-20200611-DE-10-09062020-DE Date de télétransmission : 11/06/2020 Date de réception préfecture : 11/06/2020	3 761 906,78 €	3 820 764,49 €	3 793 023,23 €	3 862 624,37€	3 886 361,51€	4 181 454,86€
Frais de personnel	7 024 258,75 €	6 897 858,02 €	6 817 359,31 €	6 672 277,64€	6 752 312,24€	6 565 053,70€
Atténuation de produits	173 571 €	205 648 €	374 641 €	416 153€	377 618€	369 721€
Autres charges de	1 867 124,25 €	1 778 044,68 €	1 796 734,74 €	1 832 164,31€	1 784 608,35€	1 704 028,44€

gestion courante						
Charges financières	355 358,32 €	333 218,01 €	334 371,18 €	272 285,05€	262 593,49	249 413,37€
Charges exceptionnelles	44 483,95 €	35 468,79 €	44 842,91 €	20 949,81€	18 473,86	15 224,36
Total	13 226 703,05 €	13 071 001,99 €	13 160 972,37 €	13 076 454,18 €	13 081 987,45 €	13 718 590,51 €

Produits	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Atténuations de charges	160 796,22 €	146 724,59 €	148 197,4 €	217 966,04 €	242 570,40€	223 177,63€
Produits de services et domaine	609 251,82 €	557 508,06 €	684 286,45 €	536 946,23 €	692 717,98€	641 061,96€
Impôts et taxes	11 148 738,02€	11 197 535,89€	11 140 944,29€	11 385 852,68€	11 373 374,21€	11 595 332,52€
Dotations	2 472 205,17 €	2 145 917,37 €	1 802 787,99 €	1 660 976,55 €	1 598 070,59€	1 421 729,88€
Autres produits de gestion courante	549 527,47 €	527 973,21 €	498 216,27 €	522 520,66 €	468 119,61€	444 838,86€
Produits financiers	762,54 €	576,53 €	533,72 €	487,96 €	488,01€	457,56
Produits exceptionnels	209 099,02 €	132 598,82 €	40 362,66 €	172 698,51 €	495 281,88€	173 929,44€
Reprises sur amortissements et provisions						36 015€
Total	15 150 380,26€	14 708 834,47€	14 315 328,78€	14 497 448,63€	14 870 622,68€	14 326 140,85€

C. La fiscalité locale

Taxe d'habitation

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
base	18 902 051	19 511 807	19 299 172	19 472 772	19 442 068	19 816 076
taux	9,22%	9,40%	9,40%	9,59%	9,59%	9,59%
produit	1 742 769,10€	1 834 109,86 €	1 814 122,17 €	1 867 439€	1 864 494€	1 900 579
Variation base	465 593	609 756	-212 635	173 600	- 30 704	374 008
Variation produit	42 928 €	91 341 €	-19 988 €	53 316,83	-2 945	36 085

Taxe foncier bâti

Accusé de réception en préfecture 054 215 404310-2020-11-DE-10-09062020- DE Date de télétransmission : 11/06/2020 Date de réception en préfecture : 11/06/2020			2016	2017	2018	2019
base	18 080 842	18 513 832	18 534 885	18 844 191	19 139 680	19 577 027
taux	12,77%	12,77%	13,77%	14,05%	14,05%	14,05%
produit	2 440 913,67 €	2 549 354,67 €	2 552 253,66 €	2 647 978€	2 689 125€	2 749 781€
Variation base	544 221	432 990	21 053	309 306	295 489	437 347
Variation produit	73 470 €	108 441 €	2 899 €	95 724,34€	41 516€	60 656€

Taxe foncier non bâti

année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
base	112 908	107 645	108 249	107 483	112 587	99 700
taux	28,27%	28,33%	28,83%	29,41%	29,41%	29,41%
produit	31 919,09 €	30 495,83 €	31 208,19 €	31 611€	33 112€	29 322€
Variation base	-1 689	-5 263	604	-766	5 104	-12 887
Variation produit	-477 €	-1 423 €	712 €	402,81€	1 501€	-3 790€

Concernant les taux d'imposition, il est proposé de **maintenir les taux de 2019 en 2020**.

La réforme de la fiscalité neutralise cependant l'intérêt du vote d'un taux de taxe d'habitation. Cela engendre une perte d'autonomie financière.

	2019
TH	9,588
TFPB	14,045
TFPNB	29,407

D. Evolution des dotations

Produits	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire	1 877 870 €	1 528 917 €	1 181 482 €	978 508 €	912 340€	801 493,00 €
DSU	243 630 €	245 823 €	248 281 €	286 685 €	307 384€	324 636,00 €
Dotation instituteurs	2 808,00 €	2 808 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Compensation contribution économique territoriale	51 816 €	34 233 €	29 033 €	9 036,00 €	0,00 €	0,00 €
Compensation Exo TF	12 883 €	10 253 €	16 859 €	12 969 €	9 993,00 €	10 000,00 €
Compensation Exo TH	117 548 €	161 743 €	109 526 €	164 570 €	176 097,00 €	180 000,00 €
Titres sécurisés	5 030 €	5 030 €	5 030 €	5 030,00 €	8 580,00 €	12 130,00 €
Total	2 311 585€	1 988 807€	1 590 211€	1 456 798€	1 414 394,00 €	1 328 259,00 €

Les dotations de l'Etat ont continué leur baisse en 2019. Il en sera de même en 2020 car la dotation forfaitaire perdra encore 50 000€. Ce moyen n'est plus un levier aussi important. La ville a développé d'autres stratégies financières et recherché d'autres financements pour pallier ce manque. C'est un travail qu'elle poursuivra en 2020.

E. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Coûts du personnel

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coût (en €)	7 024 000	6 897 000	6 817 000	6 672 277	6 752 312	6 361 049

Accusé de réception en préfecture

054-215404310-20200611-DE-10-09062020-

2019 est marquée par une baisse des coûts de personnels. Ceci est cependant à nuancer, car une part

importante des dépenses de personnels a été payée au chapitre 011 en 2019. En effet, l'adhésion à la

Société Publique Locale du Centre de gestion a entraîné un basculement des dépenses précédemment

payées en frais de personnel vers des prestations de service. Ce changement d'imputation représente plus de 200 000€, soit la moitié de la baisse du chapitre frais de personnel.

Il faut également noter que les différents outils mis en place pour lutter contre l'absentéisme continuent de montrer leur efficacité. Le taux d'absentéisme est plus bas qu'il ne l'était auparavant, ce qui a une répercussion directe sur la prime d'assurance.

La ville et le CCAS travaillent ensemble depuis plusieurs années afin d'optimiser leurs coûts, notamment par l'outil du groupement de commande.

Il a été décidé d'aller plus loin dans la collaboration en procédant à une mutualisation des fonctions supports. Ainsi l'année 2020 marquera la mutualisation des services ressources humaines et comptabilité pour les deux entités.

Cette action permettra une homogénéisation des pratiques et renforcera les liens entre les deux structures. Les groupements de commande sont par ailleurs systématisés.

Evolution des effectifs

Pour 2019, la commune a vu ses effectifs baisser. Trois agents ont fait valoir leurs droits à la retraite. Deux décès ont par ailleurs été à déplorer. Parallèlement, la commune a recruté deux agents.

A ce jour, quatre postes sont en phase de recrutement : deux policiers municipaux, un adjoint au responsable du centre technique et un poste au service ressources humaines. Plusieurs départs en retraite sont prévus au centre technique, ils seront pourvus au fur et à mesure.

Par filières

en effectifs physiques au 31 décembre		2014	2015	2016	2017	2018	2019
Personnels titulaires - effectifs pourvus							
emplois fonctionnels		1	1	1	1	1	1 0
filière administrative		37	34	33	31	29	27 -2
filière technique		122	116	113	112	113	111 -2
filière sociale		4	5	7	8	8	8 0
filière sportive		2	2	2	2	2	2 0
filière culturelle		2	2	2	2	2	2 0
filière animation		3	3	3	3	3	3 0
filière police		2	3	3	3	4	3 -1
Total		173	166	164	162	162	157 -5
Personnels non titulaires – effectifs permanents pourvus							
Agents occupant un poste permanent		2	2	2	1	2	2 0
collaborateur de cabinet		1	1	1	1	1	1 0
Total des effectifs pourvus		176	169	167	165	165	160 -5
Effectifs budgétaires		168,06	162,32	160,22	158,12	158,77	152,54 -6,23
<i>Différence</i>			-5,68	-5,78	-6,88	+0,65	

Par catégories

Année	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
2014	11	11	152	173
2015	10	9	147	166
2016	10	8	146	164
2017	10	8	144	162
2018	10	8	144	162
2019	10	7	140	157

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020

Les rémunérations

Traitement indiciaire

En 2019, le salaire brut moyen mensuel s'élève à 1 610,89 € (1 636,16€ en 2018).

Avantages en nature

5 agents (5 de catégorie C) exerçant essentiellement des fonctions de gardiens d'équipements sportifs (1 agent) ou culturels (4 agents) bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

Aucun agent ne bénéficie d'un véhicule de fonction

Régime indemnitaire (RI)

Le régime indemnitaire annuel des agents de la ville de Pont-à-Mousson se structure de la façon suivante :

- une prime mensuelle principalement liée au grade
- une prime relative au 13^{ème} mois.

Le montant global en 2019 s'élève à 742 837,79 € (450 958,45 € de RI et 291 879,34 € pour le 13^{ème} mois)

Bonification indiciaire

La NBI, nouvelle bonification indiciaire (NBI) sert à favoriser les emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulière, et se traduit par l'attribution de points d'indices majorés.

Elle a été instituée, suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations des trois fonctions publiques, par la loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
NBI (en €)	36 146,79	33 841,39	33 196,15	32 531,68	33 115,90	29 031,57

Heures supplémentaires et complémentaires

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
du nombre total d'heures supplémentaires	10 004,78	8 728,57	6 376,11	6 274,96	5 743,37	5 231,63	5 361,65	5 551	5 452,24
évolution		-15%	-37%	-2%	-9%	-10%	2,48%	3,5%	-1,8%
coût des heures supplémentaires rémunérées	163 223,42€	151 442,83	117 949,49	117 451,55	112 192,77	99 930,93	107 132,17	116 532	122 514,66
évolution		-8%	-28%	0%	-9%	-12%	7,2%	8,8%	4,9%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
du nombre total d'heures complémentaires	2 379,16	2 123,42	2 701,79	2 279,21	1 749,08	1 407,17	1 312,76	1 956	1 423,92
évolution		-12%	21%	-19%	-30%	-24%	-6,7%	49%	-27%
coût des heures complémentaires rémunérées	22 127,21€	20 151,01€	26 181,54€	22 486,84€	17 702,42€	14 366,69	13 758,27	20 303	15 234,97
évolution		-10%	23%	-16%	-27%	-23%	-4,2%	47,57%	-25%

Après la forte hausse de 2018, le nombre d'heures complémentaires est revenu à un volume proche de celui connu les années précédentes. Le besoin de remplacement d'agents a été moindre cette année. C'est la conséquence de la baisse du taux d'absentéisme.

Prime de surcroît d'activité dans le cadre la crise sanitaire

Dans le cadre de l'ordonnance du 14 mai 2020, les collectivités territoriales ont la possibilité d'instaurer une prime de surcroît d'activité. La commune de PONT-A-MOUSSON a souhaité mettre en place ce dispositif à destination des agents ayant été présents sur le domaine public ou au contact du public.

Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020

F. Les autres charges de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement ont globalement augmenté sur l'année 2019. Cette hausse est particulièrement visible sur le chapitre 011 : charges à caractère général.

Comme expliqué précédemment, ceci s'explique en partie par le transfert de certaines dépenses du chapitre frais de personnel vers cette nous imputation. Par ailleurs, un grand nombre de dépenses

imprévues ont été réalisées : travaux en régie réalisés suite à des marchés infructueux (CDS), remplacement de matériel suite à des dégradations, fuites de toitures, etc...

La ville continue également à travailler en étroite collaborations avec ses associations. PONT-A-MOUSSON est dotée d'un important tissu associatif ce qui constitue une richesse pour la ville. Celui-ci assure une cohésion sociale et un dynamisme important pour la ville. C'est donc tout naturellement que la commune lui apporte son soutien, que ce soit directement par des subventions ou indirectement par des prêts de salle et de matériel. Ainsi en 2019, le coût des aides indirectes aux associations s'est élevé à 236 042,80€

Concernant les charges à caractère général, la commune continue à lancer des marchés afin de permettre une optimisation des dépenses et permettre des économies. L'emploi de groupements de commande est systématisé avec le CCAS dans le cadre de la mutualisation.

Un plan de gestion du patrimoine et un plan d'éclairage sont également en cours de réalisation. Ceux-ci permettront une optimisation de nos dépenses de fonctionnement liées à l'éclairage public ainsi qu'à la gestion des bâtiments.

G. Les investissements communaux

1 Le financement des investissements

Le financement des investissements s'opère par trois moyens : l'autofinancement issu de l'excédent de fonctionnement, les subventions attribuées par les partenaires de la commune et l'emprunt. La règle dite de bonne gestion signifie qu'un investissement est financé par un tiers d'autofinancement, un tiers de subventions et un tiers d'emprunt.

➤ L'autofinancement

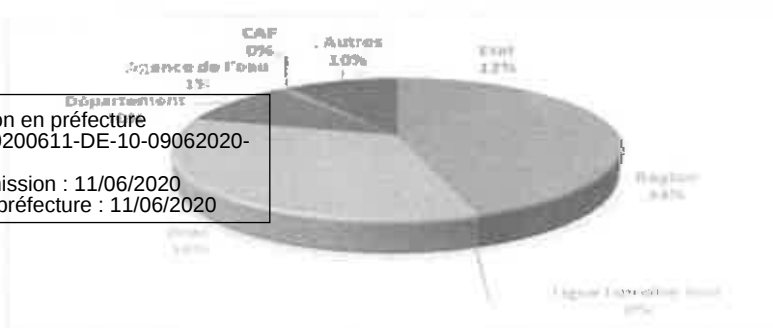
La capacité d'autofinancement de la ville est en légère diminution. Elle demeure toutefois suffisante pour permettre des investissements ambitieux.

➤ Les subventions

La ville œuvre depuis plusieurs années à une recherche systématique de subventions. Ce travail est payant et permet de maintenir un bon niveau d'investissement tout en limitant le recours à l'emprunt. Les subventions sont toutefois une ressource très variable d'une année à l'autre, et il s'agit d'une ressource non pérenne.

	Réalisé
Etat	197 550,00 €
Région	522 928,50 €
Drac	548 348,90 €
Département	157 239 €
Agence de l'eau	19 163,00 €
CAF	0,00 €
Autres	153 481,92 €
Total	1 598 711,32 €

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020



La Région et l'Etat reste nos principaux partenaires dans le financement de nos projets. L'Etat utilisant ce levier pour atténuer l'effet des baisses de dotations par l'attribution de DETR ou de FSIL.

Ceci va perdurer grâce à la signature de deux conventions :

- Le pacte ville moyenne avec la Région qui place PONT-A-MOUSSON
- La convention Opération de Revitalisation du Territoire avec l'Etat.

➤ Les emprunts

Le choix de la ville a toujours été de maintenir un emprunt stable. Cependant, la conjoncture actuelle offre de faibles taux d'intérêt. Le levier de l'emprunt est donc un outil intéressant en cette période. C'est la raison pour laquelle la ville y a recouru de manière plus appuyée depuis deux ans, tout en maintenant une dette acceptable.

Ainsi au 1er janvier 2020, l'encours de la dette s'élève à 11 940 499,29 euros, soit un taux d'endettement de 816 € par habitant (783 € en 2019), ce qui reste bien en dessous de la moyenne nationale pour une commune de la même strate qui est de 907€.



Exercice	Encours Début	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours Fin
2020	11 440 499,29	1 548 724,02	223 023,28	1 771 747,30	9 891 775,27
2021	9 891 775,27	1 453 714,69	188 562,94	1 642 277,63	8 438 060,58
...					
2037	106 544,25	85 085,78	947,02	86 032,80	21 458,47
2038	21 458,47	21 458,47	50,08	21 508,55	0,00
	11 440 499,29		1 077 452,06	12 517 951,35	

L'extinction de la dette actuelle est fixée à 2038.

Composition des emprunts

La dette de la Ville est actuellement constituée de 25 emprunts, dont 18 à taux fixes et 7 à taux variables.

Il est à noter que la commune ne dispose d'aucun emprunt toxique.

Par ailleurs, la commune a souscrit une ligne de trésorerie pour un montant de 500 000€.

2 Les investissements

Le travail important réalisé sur les ressources de la ville ont permis de réaliser d'importants investissements. Ainsi 2019 a été une année record en matière d'investissements, hors restes à réaliser.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Immobilisations incorporelles	120 050,65 €	114 630,08 €	217 451,42 €	201 881,96 €	166 080,87 €	166 792,92 €
Subventions d'équipement versées	109 851,42 €	62 000 €	125 038,63 €	0	0 €	42 813 €
Immobilisation corporelles	331 420,34 €	532 738,78 €	337 789,63 €	166 920,91 €	143 370,77 €	279 334,34 €

Immobilisations en cours	2 062 105,30 €	2 903 631,16 €	2 091 354,91 €	2 712 348,44 €	2 890 595,02 €	3 783 168,31 €
Total	2 623 427,89 €	3 613 000,02 €	2 771 634,19 €	3 081 151,31 €	3 200 046,86 €	4 272 108,57 €

Les principaux investissements ont porté sur :

- Finalisation des travaux de l'église St Laurent,
- Avenue des Etats-Unis : Réorganisation complète de l'espace public permettant de transformer une voie pénétrante autoroutière en une avenue urbaine d'entrée de ville, avec notamment : une identification des zones de stationnement, de la chaussée et des cheminements piétons et cyclables, une sécurisation des piétons et des cyclistes : séparation du trottoir et de la chaussée par des espaces verts, création d'une voie verte sur tout le linéaire de l'avenue, une prise en compte des personnes à mobilité réduite (dévers, largeur, etc.), y compris l'adaptation des arrêts de bus, un traitement esthétique par l'enfouissement des réseaux secs et le remplacement complet de l'éclairage public. Cet aménagement a réduit l'emprise des voies minérales au profit d'espaces plantés et enherbés permettant la collecte, le stockage et l'infiltration des eaux pluviales tout en favorisant l'intégration paysagère de l'opération (principe de la gestion différenciée des eaux de ruissellement),
- Aménagement des berges de la Moselle : Création du cheminement piéton et cycliste permettant aux touristes de se rendre à certains édifices patrimoniaux le long de la Moselle. Ce nouvel équipement permet également de sécuriser la mobilité des élèves se rendant de la gare routière aux cités scolaires,
- Modification du centre des sports : déplacement et modernisation des bureaux, extension du billard, création de l'espace squash, ...
- Tennis couverts : création de trois courts couverts en complément des courts extérieurs réalisés par le passé,
- Anniversaire du musée et projet « machines Adt » : La ville a souhaité entrer dans l'ère du numérique. Pour ce faire, une scénographie a été travaillée et réalisée en réalité augmentée. Il est désormais possible de réaliser la visite avec une tablette numérique. Pour compléter, des pièces de machines utilisées pour le papier mâché ont été installées et mises en valeur dans la cour du musée,
- La création du « Bardot » : situé dans les anciens locaux de la maison des lycéens c'est un lieu d'information et de proximité accessible gratuitement et dédié aux jeunes âgés de 15 à 29 ans. On y trouve : un espace de documentation, un espace numérique (mise à disposition d'Ipad et ordinateur portable), un espace de loisirs (baby-foot, jeux de société, initiation à la VR), un espace conférence (job dating, ateliers culturels), un espace de coworking.
- Aménagement du Grand Bleu : installation de nouvelles douches et bungalow équipés de chauffage à énergie solaire
- Mise en accessibilité de différents sites
- Investissements à destination des écoles,

IV L'avenir de PONT-A-MOUSSON

Avant de nous exprimer sur les choix envisagés pour 2020, il importe de rappeler les principes budgétaires qui guident la majorité municipale :

1) Maîtriser les dépenses de fonctionnement sous la contrainte d'une forte diminution des dotations.

Nous l'avons vu, il devient de plus en plus compliqué d'équilibrer le budget dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat (DGF) et de la montée en puissance des prélèvements (FPIC) à charge de fonctionnement constantes. L'enjeu principal est de parvenir d'une part à équilibrer la section de fonctionnement et d'autre part à maintenir l'autofinancement abondant la section d'investissement et permettant les dépenses nouvelles d'équipement. A défaut, le poids du bouclage budgétaire et de l'investissement futur risquerait de peser sur le contribuable local.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
Affaire n° 2020-062020-00000
Date de réception en préfecture : 11/06/2020

Afin d'atteindre cet objectif, nous devons poursuivre les économies sur les dépenses courantes. Nous devons saisir l'opportunité de 2020 mutualisation de services et de groupement de commandes, pour procéder à des économies d'échelle et mieux négocier les marchés. Ce sera le cas avec la communauté de communes mais également avec le CCAS.

Parmi les dépenses structurelles de la collectivité, il convient aussi de maîtriser la masse salariale. Les dépenses de personnel restent une part importante de nos dépenses de fonctionnement.

Nous resterons dans le cadre d'une maîtrise de ce chapitre tout en actant, cette année, plusieurs recrutements, nécessaires au bon fonctionnement des services.

2) Maîtriser l'endettement de la collectivité malgré d'importants investissements

La commune s'est engagée dans de gros programmes d'investissements qui ont nécessité la mobilisation d'emprunts. Cela se fait dans le cadre de taux historiquement bas. Cette mobilisation de moyen est réalisée avec raison et une attention particulière est apportée à ne pas trop alourdir les frais financiers.

Malgré l'engagement de la collectivité dans de grands projets d'aménagements cet objectif restera une de nos priorités.

3) Offrir un service public de qualité, de proximité en s'adaptant aux besoins des habitants tout en maintenant les taux d'imposition

La politique fiscale de la commune de Pont-à-Mousson est, depuis de nombreuses années, des plus raisonnables. Les taux pratiqués sont plus faibles que dans la plupart des communes de strates comparables tout en développant de très nombreux services pour la population.

Cette volonté de contenir la fiscalité sera toujours une de nos priorités notamment cette année, particulièrement difficile pour de nombreux de nos concitoyens.

4) Des actions volontaristes pour l'environnement pour aménager notre espace de vie en vue d'une amélioration constante du quotidien

Dans le cadre de la transition écologique, une étude est actuellement en cours afin d'étendre le réseau de chaleur à de nouveaux bâtiments publics ou privés de part et d'autre de la Moselle. Ce système de chauffe revêt un intérêt économique mais surtout écologique.

De nombreux projets prenant en compte les énergies renouvelables sont à l'étude :

- Géothermie pour chauffer le bâtiment construit au bassin d'aviron de de kayak
- Pose de panneaux solaires flottants
- Panneaux photovoltaïques sur le toit du futur dojo régional

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Etats-Unis, l'installation innovante de noues de récupération des eaux de pluie permet de les diriger vers le milieu naturel et non vers la station d'épuration.

En matière de déplacements en modes doux, une piste cyclable et piétonne a été intégrée dans le projet global de l'Avenue des Etats-Unis. Cette dernière pourrait être complétée en vue d'une connexion sécurisée avec la vélo route (bande cyclable sur le Pont Gélol, avenue Gambetta, rue Victor Hugo, ...).

La ville sera audité ces prochains jours pour obtenir le label vélo.

5) Valoriser notre patrimoine qualitativement et quantitativement

Un plan de gestion sera mis en place afin de définir précisément les travaux à réaliser pour améliorer notre patrimoine communal : bâtiments publics, arbres, ...

A titre d'exemple, une réflexion sera menée pour réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux en intégrant, lorsque cela est possible, les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, isolation thermique, ...)

6) Une attention particulière portée à la jeunesse

Le travail se poursuivra afin de faire monter en puissance l'outil socioéducatif « le Bardot » mis en œuvre l'année dernière pour la jeunesse.

De même, de nombreuses actions et événements seront organisés pour aider, soutenir, accompagner les projets de notre jeunesse mussipontaine : salon du jeu, chantier éducatif, chantiers jeunes.

Date de télétransmission : 11/06/2020

Date de réception préfecture : 11/06/2020

Un conseil municipal des jeunes (15 – 20 ans) sera mis en place et sera l'interlocuteur privilégié pour développer des projets.

7) Assurer notre soutien aux habitants en difficulté à travers une politique de solidarité de tous les instants

8) Soutenir nos associations.

Les priorités énumérées ci-dessus mettent en exergue la difficulté majeure à laquelle est confrontée notre politique communale. En effet, il s'agit d'être dynamique en matière d'aménagement, de proposer à la population un service de qualité, de pratiquer un volontarisme social et associatif dans le cadre de contraintes de ressources.

A Le budget 2020

La ligne directrice du budget communal reste identique. La maîtrise des coûts de fonctionnement assure un autofinancement permettant des investissements structurants.

1) Les investissements 2020

2020 sera une année de transition impactée à la fois par les élections et la crise sanitaire.

Plusieurs projets ambitieux et marquants pour le mandat verront leur commencement d'exécution cette année.

- Maîtrise d'œuvre et début des travaux pour le Dojo régional (600 000€).
- Maîtrise d'œuvre pour le bassin d'aviron et kayak (160 000€).
- Rénovation du club de l'Amitié (550 000€).
- Réfection de la voirie : réfection de bandes de roulement, etc...
- Rénovation du patrimoine communal : travaux dans les écoles, divers travaux, ...
- Eclairage public (100 000€).

Il importe également de mentionner le projet de résidence sénior qui se précise sur les ruines de l'ancien CTM rue de l'imagerie. Afin de permettre la réalisation de ce projet un plan de gestion a été mis en place. Le site sera démoli pendant l'été 2020 puis vendu pour la réalisation du projet. Les dépenses engagées par la commune seront subventionnées par l'ADEME et la Région Grand Est.

2) La synthèse budgétaire pour 2020

		BP 2019	DOB 2020
Fonctionnement			
Dépenses		15 066 219,78	14 578 734,52
	Dont 011	3 848 827,40	4 103 125,89
	Dont 012	6 857 696,00	6 617 456,00
	Dont 65	1 854 500,00	1 766 550,00
Recettes		15 066 219,78	14 578 734,52
Investissement			
Dépenses		9 188 829,93	7 449 859,90
	Dont remboursement dette	1 500 000,00	1 600 000,00
Recettes hors emprunt		7 055 829,93	5 943 548,10
Besoin de financement		2 133 000,00	1 506 311,80
Dépenses totales		24 255 049,71	22 028 594,42

Recettes totales

24 255 049,71

22 028 594,42

B Les investissements des prochaines années

Plusieurs investissements structurants et s'échelonnant sur plusieurs années sont engagés.

C'est tout d'abord le cas du dojo régional, chantier ambitieux qui s'étalera sur au minimum trois exercices budgétaires et qui permettra de retravailler l'ensemble du Centre des Sport. Un effort conséquent qui assurera un rajeunissement de cet équipement central de la ville. Il permettra également de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite dans son intégralité, d'améliorer son bilan énergétique, et de moderniser son ensemble.

Le projet de bassin d'aviron se précise également. La ville, la société GSM et l'Etat travaillent conjointement pour rendre ce projet réalisable d'ici 2021. La France accueillera les Jeux Olympiques de 2024 et ce bassin d'aviron, situé à 1h30 de Paris, pourrait être utilisé par des équipes nationales de l'hémisphère Sud. L'équipe nationale du Brésil et de l'Argentine ont déjà sollicité le club de Pont-à-Mousson et se sont entraînées à Pont-à-Mousson en 2017 et 2018.

La mise en sécurité du site de la SUTE fera l'objet de propositions d'aménagement en intégrant les problématiques liées à la mobilité (création d'une piste cyclable, ralentissement des vitesses, ...) et à la sécurisation des usagers (parvis devant l'église Saint-Martin, ...).

La place Duroc sera également un enjeu de ce mandat. Cœur de la ville, joyau architectural, cette place est essentielle au bon fonctionnement de la commune. Plusieurs projets la concernent afin de permettre sa rénovation : accessibilité des arcades, parkings à vélos, rénovation des pavés, réflexion sur la piétonisation, etc...

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20200611-DE-10-09062020-
DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020